

Yann Schneller

Avocat au Barreau de Paris | Français
yann.schneller@darcilaw.com | +33 6 29 98 95 02



Avocat au barreau de Paris, Yann Schneller est spécialisé dans le secteur de la construction. Il conseille des constructeurs et des maîtres d'ouvrage dans la négociation, l'exécution et le règlement des différends relatifs à des projets de construction, en France et à l'international. Il agit également comme arbitre et comme membre de *dispute board*. Il a obtenu les certifications de FIDIC pour intervenir en qualité de formateur FIDIC et en qualité de membre de *dispute board*. Il figure sur la liste des membres de *dispute board* approuvés par le Président de FIDIC.

ARBITRE ET MEMBRE DE DISPUTE BOARDS

- Co-arbitre dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un contrat de construction d'un métro au Moyen-Orient. Le litige concernait notamment le paiement de travaux supplémentaires. Le siège de l'arbitrage était situé à Doha. Le droit applicable au fond était le droit qatari. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°27866/ELU).
- Co-arbitre dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un contrat FIDIC Rouge (édition 1999) lié à des travaux d'entretien d'une cimenterie en Europe de l'ouest. Le litige concernait notamment la suspension des travaux, la prise en charge de coûts supplémentaires de mobilisation et la résiliation du Contrat. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°27803/SP).
- Arbitre unique dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un contrat de consultant pour la réalisation d'études dans le cadre d'un projet de construction d'un barrage hydroélectrique. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit de la République de Guinée. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°26858/PAR).
- Arbitre unique dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution et à la résiliation d'un bail commercial en Afrique de l'Ouest. Les règles relatives à la procédure accélérée s'appliquaient. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit mauritanien. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°25477/DDA).
- Arbitre unique dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un contrat de vente de nickel. Les règles relatives à la procédure accélérée s'appliquaient. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°24437/GR).
- Arbitre unique dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un accord transactionnel portant sur la vente de pièces automobiles. Les règles relatives à la procédure accélérée s'appliquaient. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°23491/MHM).
- Membre unique d'un *dispute board* relatif à l'exécution d'un contrat FIDIC Jaune (édition 1999) lié à des travaux d'aménagement d'une décharge en Europe de l'Est. Les différends concernaient notamment le paiement de situations mensuelles, la prise en charge de coûts supplémentaires liés à l'épidémie de Covid-19, la suspension des travaux, l'exécution de travaux de reprise de défauts et malfaçons, le paiement du solde de la retenue de garantie et la résiliation du Contrat.

- Membre unique d'un *dispute board* permanent relatif à la reconfiguration du réseau de distribution d'eau dans le sud de la bande de gaza (FIDIC Rouge, édition 2017). Le prix du contrat était de 22 millions d'euros.
- Secrétaire du tribunal arbitral dans un arbitrage CCI relatif à la résiliation d'un contrat d'agence commercial relatif à la vente d'hélicoptères pour un usage civil et militaire. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°19146/MHM).
- Secrétaire du tribunal arbitral dans un arbitrage international régi par le règlement d'arbitrage du Fonds Européen de Développement relatif à la réhabilitation de deux routes nationales en Haïti. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit haïtien. La langue de l'arbitrage était le français.
- Secrétaire du tribunal arbitral dans un arbitrage international régi par le règlement d'arbitrage du Fonds Européen de Développement relatif à la réhabilitation d'une route nationale au Sénégal. Le siège de l'arbitrage était Dakar. Le droit applicable au fond était le droit sénégalais. La langue de l'arbitrage était le français.

CONSEIL

Rédaction et négociation de contrats de construction

- Conseil d'une société d'ingénierie d'Afrique du Nord dans la rédaction de conditions générales et particulières pour son activité de conception et de suivi de l'exécution de projets de construction. Cette prestation impliquait notamment la rédaction d'un contrat de construction, la rédaction d'un contrat clé en main (EPC), la rédaction d'un contrat EPCM et la rédaction d'un contrat de fourniture de services d'ingénierie.
- Conseil d'une entreprise de construction du Moyen-Orient dans l'analyse des risques et la négociation d'un contrat FIDIC Green Book (2^{ème} édition, 2021) pour la réalisation de prestations MEP dans le cadre de la construction de deux hôpitaux en Afrique de l'Ouest.
- Conseil d'une société d'Europe de l'ouest dans l'analyse des risques et la négociation d'un contrat FIDIC White Book (5^{ème} édition, 2017), dans le cadre d'un projet de conception et de construction d'un espace immersif dans un centre commercial à Riadh (Arabie Saoudite).

Gestion contractuelle

- Conseil d'un constructeur d'Europe de l'ouest dans le cadre d'un contrat de conception-réalisation de travaux de génie-civil pour la construction du réacteur de fusion nucléaire ITER (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 87 millions d'euros.
- Conseil d'un constructeur d'Europe de l'ouest dans l'exécution de travaux de conception et de construction d'éoliennes flottantes en mer (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 75,5 millions d'euros.
- Conseil d'un constructeur du Moyen-Orient dans l'exécution d'un contrat de construction d'un immeuble de bureau en Afrique sub-saharienne (FIDIC Red Book 2017, modifié). Le prix du contrat était de 4 millions de dollars US.

- Conseil d'un constructeur d'Europe de l'ouest dans l'exécution d'un contrat de réhabilitation d'une usine hydroélectrique en Afrique de l'Ouest (FIDIC Pink Book 2010, modifié). Le prix du contrat était de 45 millions d'euros.
- Conseil d'un constructeur d'Amérique du Nord dans la négociation et la résolution amiable d'un litige relatif à la construction d'une usine de gaz naturel liquéfié en Algérie (Contrat EPC). Le prix du contrat était de 2 milliards de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction d'un gratte-ciel (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 710 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction d'un centre de conférence (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 200 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction de routes et d'infrastructures connexes (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 220 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction de routes, de carrefours, de tunnels, de ponts et d'infrastructures connexes (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 71 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction de 57 passerelles entre plusieurs immeubles d'un centre d'affaires (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 93 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction d'une banque (FIDIC Red Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 77 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception-réalisation de 44 immeubles composés de bureaux, logements, commerces et de deux hôtels cinq étoiles (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 3,7 milliards de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception-réalisation de quatre immeubles de bureaux (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 410 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception-réalisation de deux immeubles de bureaux (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 306 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception-réalisation de deux immeubles de bureaux (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 351 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception-réalisation de parkings dans un centre d'affaires (FIDIC Yellow Book 1999, modifié). Le prix du contrat était de 163 millions de dollars US.

- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de conception, construction et exploitation d'un système automatisé de collecte des déchets (FIDIC Gold Book 2008, modifié). Le prix du contrat était de 34 millions de dollars US.
- Conseil d'un maître d'ouvrage Saoudien dans l'exécution d'un contrat de construction d'une usine de refroidissement d'eau (FIDIC Gold Book 2008, modifié). Le prix du contrat était de 207 millions de dollars US.

Arbitrage international

- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à la réhabilitation et à l'achèvement d'installations sportives en Afrique de l'Ouest. Le montant en litige s'élevait à 30 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°27671/SP).
- Conseil dans un arbitrage d'urgence régi par le règlement d'arbitrage de la CCI afin de sécuriser les fonds nécessaires à l'exécution de la sentence et à assurer la confidentialité de l'arbitrage. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°27671/SP(EA)).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à trois projets de construction dans un pays d'Afrique subsaharienne : (i) réhabilitation d'infrastructures sportives, (ii) réhabilitation d'une route nationale d'importance stratégique et (iii) achèvement d'un complexe sportif. Le montant du litige s'élevait à 23 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°27124/SP).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à la réhabilitation de deux centrales hydroélectriques au Mozambique. Le litige concernait l'exécution d'un accord de groupement. Le contrat principal entre le groupement est le maître d'ouvrage était un Contrat FIDIC argent (édition 1999, modifié). Le montant en litige était d'environ 10 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°26674/AZO).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc agro-industriel en République démocratique du Congo. Le montant du litige s'élevait à 23 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit de la République démocratique du Congo. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°23756/GR).
- Conseil dans un arbitrage d'urgence régi par le règlement d'arbitrage de la CCI relatif aux droits d'exploiter un gisement stratégique en République démocratique du Congo. Le montant en litige était de 850 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit de la République démocratique du Congo. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°23196/DDA(EA)).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution d'un contrat d'agence commerciale. Le montant en litige était de 2,5 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire CCI n°22735/ZF/AYZ).

- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à la construction d'un bâtiment industriel. Le montant du litige était de 12 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°22494/GR).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à l'exécution de deux contrats de vente de cathodes de cuivre. Le montant du litige était de 15 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°22003/DDA).
- Conseil dans deux arbitrages CCI relatifs à la vente d'un actif stratégique et à l'exécution d'un accord de distribution au Maroc. Le montant en litige était de 65 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit marocain. La langue de l'arbitrage était le français (Affaires CCI n°21970/DDA et n°22614/DDA).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à la fourniture et l'installation du système de climatisation de la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport de Tripoli. Le montant en litige s'élevait à 2,5 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°21737/DDA).
- Conseil dans un arbitrage CCI relatif à l'électrification et à la modernisation d'une ligne de chemin de fer très fréquentée en Tunisie. Le montant en litige était de 40 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCI n°19460/EMT/GR).
- Conseil dans deux arbitrages CCI relatifs à la construction d'un terminal de regazéification de gaz naturel liquéfié dans le sud de la France. Le montant en litige était de plus de 450 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaires CCI n°18466/MHM et n°22833/GR).
- Conseil dans un arbitrage CIRDI relatif à l'exploitation d'une usine de fabrication de ciment en République Arabe d'Egypte. Le montant en litige était de 70 millions de dollars US. L'arbitrage était conduit en anglais et en français (Affaire CIRDI n°ARB/21/35).
- Conseil dans un arbitrage CIRDI relatif au retrait des droits d'exploiter le plus grand gisement de minerai de fer inexploité au monde (gisement de Simandou) en République de Guinée. Le montant en litige était de 5 milliards de dollars US. L'arbitrage était conduit en anglais et en français (Affaire CIRDI n°ARB/15/46).
- Conseil dans un arbitrage CIRDI relatif à la construction et à la gestion d'un centre d'affaires en République de Guinée. Le montant du litige s'élevait à 107 millions de dollars US. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CIRDI n°ARB/12/36).
- Conseil dans un arbitrage CCJA-OHADA relatif au remboursement d'un prêt bancaire pour la construction d'un hôtel au Tchad. Le montant en litige était de 5 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Abidjan. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire n°016/2018/ARB).
- Conseil dans un arbitrage CCJA-OHADA relatif à la résiliation d'un accord de concession pour l'exploitation d'un terminal à conteneurs en République de Guinée. Le montant du litige s'élevait à 45 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Abidjan. Le droit applicable au fond était le Traité OHADA et les actes uniformes. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire n°001/2011/ARB).

- Conseil dans un arbitrage CCAT relatif à la réparation de moteurs de locomotives. Le montant en litige était de 1,5 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Tunis. Le droit applicable était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français (Affaire CCAT N°11).
- Conseil dans un arbitrage régi par le règlement d'arbitrage de la CNUDCI relatif à l'expropriation d'un investissement dans le secteur des télécommunications en Pologne. Le montant du litige était de 2 milliards de dollars US. La langue de l'arbitrage était l'anglais (Affaire PCA AA.283).
- Conseil dans un arbitrage régi par le règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce franco-allemande relatif à la résiliation d'un contrat de fourniture de produits de puériculture. Le montant en litige était de 30 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était l'anglais.
- Conseil dans un arbitrage *ad hoc* relatif aux droits d'exploiter une marque automobile. Le montant en litige était de 18 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Paris. Le droit applicable au fond était le droit français. La langue de l'arbitrage était le français.
- Conseil dans de nombreuses procédures judiciaires devant les juridictions françaises : contentieux commerciaux, contentieux en matière de construction, contentieux d'actionnaires, litiges post-acquisition, procédures d'expertise, procédures d'exécution et d'annulation de sentences arbitrales, reconnaissance et exécution de jugements étrangers en France.

Autre expérience des modes alternatifs de règlement des différends

- Conseil dans deux médiations impliquant deux acteurs majeurs du secteur de l'énergie dans le cadre de litiges relatifs à l'exploitation de deux centrales de transformation de gaz sidérurgiques en électricité. La première médiation portait sur la renégociation des termes du contrat. La deuxième médiation portait sur la résolution d'un litige relatif à la résiliation du contrat. La première affaire a fait l'objet d'un règlement amiable.
- Conseille fréquemment des équipes projet et des départements juridiques dans la résolution amiable de différends dans le cadre de projets de construction en cours d'exécution. Cela inclut notamment l'analyse de dispositions contractuelles, l'assistance à la préparation de réclamations et à la négociation, la rédaction d'avenants aux contrats et d'accords transactionnels.
- Conseille fréquemment des équipes projet et des départements juridiques dans la prévention et la résolution de réclamations relatives à l'épidémie de COVID-19, à la guerre en Ukraine, à l'inflation, aux pénuries et aux réclamations qui découlent de ces situations exceptionnelles.

FORMATEUR

6 Déc.. 2023	Les Contrats FIDIC (4h)	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
14 Oct. 2023	<i>ICC Construction Arbitration Training</i> (8h)	Spécialistes de la construction et du règlement des différends
20 Avril 2023	Formation sur le Livre FIDIC Jaune (éditions 1999 et 2017) (8h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise générale de travaux

6 Avril 2023	Formation sur les aspects juridiques de la planification de projet (3h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise générale de travaux
Fév. 2023	Formation sur la gestion des réclamations (16h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise d'ingénierie
9 Fév. 2023	Formation sur l'impact décisif des mesures provisoires sur la gestion d'un contentieux (2h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise générale de travaux
27 sept. 2021	Mécanismes de résolution des litiges et de garanties dans les contrats FIDIC (4h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise de transport logistique
9 sept. 2021	La conduite de l'arbitrage par l'arbitre (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
11 mars 2021 (4 ^{ème} session)	Les arbitrages complexes (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
30 janv. 2020	L'arbitrage CCJA-OHADA (2h)	Direction juridique et équipes projet d'une entreprise de transport logistique
10 déc. 2019 (3 ^{ème} session)	La gestion de l'arbitrage par les juristes d'entreprise (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
15 oct. 2019 (3 ^{ème} session)	L'arbitrage dans le secteur de la construction (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
19 sept. 2019 (4 ^{ème} session)	L'arbitrage accéléré (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
24 mai 2019 (4 ^{ème} session)	L'arbitrage d'urgence (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
18 avril 2019	La rédaction de la convention d'arbitrage (4h)	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
11 avril 2019 (6 ^{ème} session)	La rédaction de la sentence arbitrale (4h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
12 mars 2019	Séminaire sur l'arbitrage commercial et l'arbitrage d'investissement (4 jours)	Personnel de différents Ministères de la République de Guinée (Conakry, Guinée)
Oct. 2018 (3 ^{ème} session)	Etude d'une procédure d'arbitrage commercial international (20h)	Comité National Français de la CCI (ICC France)
19 juin 2018	Séminaire sur l'arbitrage commercial et l'arbitrage d'investissement (4 jours)	Personnel de différents Ministères de la République de Guinée (Conakry, Guinée)

18 avril 2016	Les obligations de conception du constructeur dans les Livres FIDIC Rouge et Jaune 1999	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
10 déc. 2015	Les témoins dans l'arbitrage commercial international (4h)	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
9 avril 2015	L'arbitrage dans le secteur de la construction (4h)	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
6 nov. 2014	Les principes fondamentaux de l'arbitrage commercial international (4h)	Direction juridique d'une entreprise générale de travaux
15 mai 2014	Les arbitrages complexes (4h)	Direction juridique d'un grand groupe dans le secteur de l'énergie

CONFERENCES

28 Nov. 2023	<i>Presentation of FIDIC's Practice Note on Dispute Avoidance</i>	FIDIC's Official International Contract Users' Conference
1 Nov. 2023	<i>"Economic Crisis: Unforeseen Circumstances and Contract Rebalancing"</i>	International Bar Association – International Construction Projects
12 Oct. 2023	<i>"Update on ICC awards in FIDIC cases & notable changes introduced in the 2022 reprint"</i>	ICC FIDIC Conference on International Construction Contracts and Dispute Resolution
10 Oct. 2023	<i>"Interim Measures in International Arbitration"</i>	French National Committee of the ICC (ICC France)
8 mars 2023	La résolution des différends dans les projets internationaux de construction	Master Droit de l'Immobilier et de la Construction (Paris II, Panthéon-Assas)
28 nov. 2022	Derniers développements jurisprudentiels en matière de Contrats FIDIC	<i>FIDIC International Users' Conference</i>
22 nov. 2022 (3 ^{ème} édition)	Panorama de jurisprudence française récente en matière d'arbitrage	Comité National Français de la CCI (ICC France)
27 oct. 2022	Présentation des résultats d'une étude des sentences CCI relatives aux contrats FIDIC	<i>Dispute Resolution Board Foundation</i>
1 avril 2022	DAB/DAAB et arbitrage	<i>Paris Arbitration Week</i>
21 sept. 2021	Comment l'intelligence artificielle va changer le règlement des différends dans le secteur de la construction ?	<i>Paris Arbitration Week</i>
21 sept. 2021	L'analyse des causes de retard et le rôle des experts dans les projets de construction	<i>Paris Arbitration Week</i>

20 sept. 2021	Les difficultés relatives à la preuve d'une réclamation pour perturbation	<i>Paris Arbitration Week</i>
16 déc. 2020	Le nouveau règlement d'arbitrage de la CCI : retour d'expérience d'un arbitre sur l'utilisation des règles relatives à la procédure accélérée	Comité National Français de la CCI (ICC France)
6 déc. 2019	Le <i>contract management</i> vu par les juges	Forum ouvert du contract management
6 déc. 2018	La nouvelle procédure accélérée du règlement d'arbitrage de la CCI	Forum ouvert du contract management

ENSEIGNEMENT

A partir de 2024	Université de Stuttgart (Allemagne), <i>International Construction: Practice and Law, Master of Business Engineering (MBE)</i> : Séminaire sur la conduite d'une procédure d'arbitrage international (en langue anglaise) (20h)
A partir de 2023	Université Paris 2 Panthéon-Assas, <i>Master 2 Droit de l'Immobilier et de la Construction</i> : Séminaire sur la pratique des contrats internationaux de construction (12 heures)
Chaque année depuis 2020	Université Paris-Saclay, <i>Certificat de Pratique de l'Arbitrage</i> : séminaire sur la rédaction de la convention d'arbitrage (4h)
Chaque année depuis 2019	Universités de Bordeaux, Toulouse et Lyon, <i>Master en Droit de la Coopération Economique et des Affaires Internationales</i> (Hanoi, Vietnam) : Séminaire sur la conduite d'une procédure d'arbitrage international (20h)
Chaque année depuis 2018	Université Paris-Saclay, <i>Master en Arbitrage et Commerce International (MACI)</i> : Séminaire sur les techniques de rédaction de mémoires et de plaidoirie (préparation aux concours de plaidoirie) (6h)
Juin 2018	Université de Montpellier, <i>Certificat d'Etudes Spécialisées en Contentieux Interne et International</i> : Séminaire sur la rédaction de la clause compromissoire et le lancement de l'arbitrage (6h)

AFFILIATIONS

- *ICC Commission on Arbitration and ADR*
- *Society of Construction Law*
- *Dispute Resolution Board Foundation*
- *IBA International Construction Projects Committee*

LANGUES

- Anglais
- Français

FORMATION ET CERTIFICATIONS

- Licence en droit, *Université de Bordeaux*, 2005 (Bordeaux, France)
- Master 1, Droit international, *Université de Bordeaux*, 2006 (Londres, UK)
- Master 2, Droit de la coopération économique, *Université de Bordeaux*, 2007 (Hanoi, Vietnam)
- Master 2, Droit de la globalisation économique, *Sciences-Po Paris et Paris 1*, 2008 (Paris, France)
- Admission au Barreau de Paris, 2011
- *FIDIC President's List of Approved Dispute Adjudicators*, 2021
- *FIDIC Summer School, King's College London*, 2021
- *Construction Law & Dispute Resolution MSc, King's College London*, 2020-2022 (Londres, UK)
- *FIDIC Certified Trainer*, 2023